

Nouvelles formes de gouvernance dans les Systèmes Alimentaires du Milieu (SYAM)

Carole Chazoule, Mathieu Désolé, Philippe Fleury, Pierre Lequay

Depuis 2010, de nombreuses formes de systèmes alimentaires se développent dans l'entre-deux qui existe entre les circuits longs du système agroalimentaire mondialisé et les circuits courts. Ces nouveaux systèmes peuvent être qualifiés de Systèmes Alimentaires du Milieu (SYAM) (Chazoule et al., 2015). Ils combinent des acteurs, modes d'organisation, compétences et valeurs issus à la fois des systèmes alternatifs et des systèmes conventionnels. Ils visent à toucher des marchés plus importants que les circuits courts, avec des volumes conséquents, n'excluent pas les intermédiaires, tout en affichant une volonté de contribuer au développement durable de leurs acteurs et de leur territoire. Bien qu'ils puissent mobiliser des acteurs de l'économie agroindustrielle dominante, ces SYAM peuvent être qualifiés d'alternatifs en raison des valeurs portées et des relations entre acteurs qui relèvent traditionnellement des circuits courts.

L'implication d'un nombre d'acteurs plus important que dans les circuits courts suppose une gouvernance partagée d'acteurs construisant des partenariats stratégiques, allant au-delà de la simple transaction commerciale, avec comme volonté commune une répartition plus juste de la valeur créée. Les exemples locaux de gouvernance alimentaire sont multiples, notamment via les circuits courts. Qu'en est-il des circuits hybrides comme les SYAM ? qu'elle pérennité peut-on espérer pour ces modes de production/consommation ? Comment dépasser les sentiers des circuits courts, aussi intéressants soient-ils. Le réel enjeu pour le développement d'un territoire repose sur la construction d'une véritable politique alimentaire intégrée, dans les agglomérations et métropoles françaises sur le modèle d'initiatives conduites par quelques grandes agglomérations européennes.

Ainsi, dans ce contexte nouveau, il nous semble particulièrement intéressant de nous pencher sur les formes de gouvernance qui permettent d'une part la coexistence de différentes formes de systèmes alimentaires et d'autre part de mettre en place un projet de développement territorial concerté, mêlant acteurs économiques privés et collectivités territoriales. Durant notre étude, nous avons ainsi voulu comprendre comment les collectivités se saisissent des enjeux alimentaires sur leur territoire, et comment elles agissent dans le but d'aider à la structuration des filières alimentaires.

La gouvernance alimentaire peut se définir comme le processus de coordination d'acteurs autour d'un enjeu alimentaire (Marsden, 2000). En référence aux travaux et aux principes d'action d'Elinor Ostrom (Weinstein, 2013), sur l'action collective et la gouvernance il s'agit de préciser et d'organiser ce qui doit être décidé, selon quelles modalités et par qui.. L'étude d'une gouvernance vise donc à comprendre quelles sont les relations que les acteurs impliqués entretiennent (Grazia Queti et Fonte, 2006).

L'analyse de ces mécanismes de gouvernance dans le département de l'Isère nous permet d'apporter des réponses innovantes et approfondies.. Le double niveau institutionnel présent sur le territoire, le Conseil Départemental de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, nous amène à des réflexions nouvelles sur les formes de la gouvernance alimentaire territoriale et intégrée définie par Renting et Wiskerke (2010). Ce double niveau institutionnel nous permet notamment de comprendre comment différentes collectivités territoriales ayant chacune leur politique alimentaire sur un même territoire, se coordonnent pour développer un projet de territoire cohérent. Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère

créé en 2017 peut être vu comme une réponse à cette problématique de coordination et de rationalisation de l'action publique.

Pour ce faire, nous exposerons le cadre d'analyse puis nous mettrons en avant l'intérêt du cas d'étude (l'Isère), avant d'en présenter les résultats. Pour finir, en conclusion, nous discuterons ceux-ci à la fois d'un point de vue opérationnel et théorique.

Plan :

1. La gouvernance territoriale et intégrée : Le cadre d'analyse de l'action publique

Les évolutions de la gouvernance alimentaire depuis l'après-guerre

La gouvernance alimentaire territoriale et intégrée : une réponse aux nouveaux enjeux de l'alimentaire

Une nouvelle forme de gouvernance se développe en réponse au développement de systèmes alimentaires hybrides ?

2. L'Isère : un cas d'étude d'un nouveau modèle de gouvernance alimentaire

La production alimentaire locale en Isère : les filières, les plateformes collectives, les outils de transformation, le Marché d'Intérêt National de Grenoble

Un engagement des acteurs de l'action publique en faveur de la relocalisation de la consommation

Une échelle départementale de gouvernance mais un double niveau d'action publique

- politique du Conseil Départemental de l'Isère (CD 38)
- le projet de Grenoble Alpes Métropole

3. Comment faire évoluer le modèle de gouvernance alimentaire territoriale et intégrée ?

De nouvelles méthodes d'action publique

Un dispositif de gouvernance départementale : Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère

4. Conclusion - Discussion

Retour sur le cadre d'analyse proposé

La population iséroise : un potentiel pour relocaliser la consommation alimentaire

Comment mieux intégrer la société civile dans l'élaboration des politiques agricole et alimentaire de son territoire ?